



LISTE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

DATE DE CONVOCATION

15 septembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

2 octobre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 12

VOTANTS : 15

L’an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-OUEN-LES-VIGNES s’est assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en session ordinaire, sous la présidence de M. Philippe DENIAU, Maire.

Etaient présents :

M. Pascal CONZETT, Mme Claudette COURTOIS, M. Michel DESVAUX, Mme Marie-Agnès DOUARD, M. Olivier FERRISSE, Mme Dominique FLEURY, Mme Sylvie SALMON-HUSZTI, Mme Sophie PETIT, M. Logan SAEZ, Mme Maud FOURNIAL, M. Jean-Louis VOISARD

Etaient absents excusés :

Mme Elodie CHANTREAU

M. Dominique GEAY

M. Patrick TURBAT

Pouvoirs donnés à :

Mme Dominique FLEURY

M. Jean-Louis VOISARD

Mme Sophie PETIT

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Dominique FLEURY

Numéro	Objet de la délibération	Décision
	Approbation des procès-verbaux du conseil municipal du 11 juillet 2023	Approbation à l’unanimité
2023-09-D1	Modification de l’emploi permanent d’agent polyvalent au grade d’adjoint technique à temps complet en temps non complet	Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour et 1 abstention (M. Pascal CONZETT qui pense qu’un plein temps répond mieux au besoin de la commune). <ul style="list-style-type: none">- DE MODIFIER l’emploi permanent à pourvoir d’agent d’entretien polyvalent au grade d’adjoint technique d’un temps complet à un temps non complet de 17,30/35^{ème}- DE FIXER la rémunération et le déroulement de la carrière correspondant au cadre d’emplois concerné.- DE MODIFIER le tableau des effectifs
2023-09-D2	Création de deux emplois permanents dans les communes de moins de 1000 habitants	Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l’unanimité : <ul style="list-style-type: none">- DE CREER à compter du 1er septembre 2023 deux emplois permanents d’agent polyvalent de surveillance de cours et service de restauration scolaire dans le grade d’adjoint technique relevant de la catégorie C à temps non complet de 4h et 5h20 hebdomadaire sur les temps scolaires soit 3,15/35e et 4,20/35e annualisés
2023-09-D3	Mise à jour du tableau des effectifs	Le Conseil municipal APPROUVE à l’unanimité la mise à jour du tableau présenté.

2023-09-D4	Participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de Gestion pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel	<p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DE CHARGER le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1^{er} janvier 2025 auprès d'une entreprise d'assurance agréé et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision. - DE PRECISER que le contrat devra garantir tout ou partie des risques suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Personnel affilié à la C.N.R.A.C.L. : Décès, accidents ou maladies imputables au service, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité/paternité/adoption. • Personnel affilié à l'I.R.C.A.N.T.E.C. (agents titulaires ou stagiaires et agents contractuels) : Accident du travail, maladie ordinaire, grave maladie, maternité/paternité/adoption. <p>Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Durée du contrat : quatre ans, à effet au 1^{er} janvier 2025. - Régime du contrat : capitalisation. - DE S'ENGAGER à fournir au Centre de Gestion les éléments nécessaires à la détermination de la cotisation d'assurance. - DE PRENDRE ACTE que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 1er janvier 2025.
2023-09-D5	Choix de l'entreprise pour le curage de la fosse située sur la parcelle ZN 83 en vue de créer une réserve pour la défense incendie	<p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DE RETENIR le devis de la société Barboux pour un montant de 5 305 € HT. Les crédits sont prévus au budget en section d'investissement.
2023-09-D6	Convention de mise à disposition du terrain de pétanque au profit de l'association Le Foyer Rural	<p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'APPROUVER la convention de mise à disposition du terrain de pétanque au profit de l'association Le Foyer Rural les mardis et jeudis de 15h à 21h. - D'AUTORISER M. le Maire à la signer.

2023-09-D7	Convention de mise à disposition du foyer rural au profit de la MJC d'Amboise pour des cours de danse en couple	<p>Le Conseil municipal par 13 voix pour et 2 abstentions (M. Pascal CONZETT pense que la somme demandée n'est pas assez élevée et M. Logan SAEZ n'est pas d'accord avec le fait de demander une participation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'APPROUVER la convention de mise à disposition du foyer rural au profit de l'association de la MJC pour les activités de danse en couple le jeudi soir - DE FIXER la participation à 200 € pour une année - D'AUTORISER M. le Maire à la signer.
2023-09-D8	Révision du tarif de location du foyer pour les particuliers hors commune	<p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DE REVISER la tarification pour les particuliers hors commune sur la base de 500 € correspondant à la location du week-end.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Philippe DENIAU